

D2025-130

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Véréne, BIGOURET-DENAES Christine, CURNOL Stéphane, GAZET André, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Sébastien BOYER

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Jean-Louis CELSE à Isabelle COQUEL
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Arnaud BELZANNE à Isabelle JOURDY
Bruno TIRADON à Véréne SOLELIS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Modification de la tarification pour le cimetière

Rapporteur : Mme Isabelle COQUEL, 7ème adjointe

1. Tarification actuelle

Pour rappel 3 typologies de concessions sont proposées à ROYAT :

D2025-130

ROYAT	SUPERFICIE	PRIX POUR 15 ANS	PRIX POUR 30 ANS	PRIX POUR 50 ANS
Concession	2,5m ²	125€	325€	650€
	3,75m ²	300€	600€	1050€
	5m ²	500€	900€	1500€
Cavurne	1m x 1m	125€	250€	375€
Columbarium	60 X 60 X 50 cm	225€	450€	720€

Les concessions perpétuelles ne sont plus légales et ne sont donc plus proposées.

2. Contexte et justification

- Les coûts d'entretien des cimetières, des services funéraires (ouverture / fermeture de concessions, mise à disposition de cases de columbarium, jardins du souvenir, etc.), de personnel et d'infrastructures ont augmenté ces dernières années.
- La pratique actuelle des tarifs communaux apparaît en décalage avec les tarifs pratiqués dans les communes voisines.
- Le service funéraire est un service déficitaire qui nécessite d'être suivi afin de ne pas creuser ce déficit et conserver la qualité des services.
- Il est important de préserver l'accès aux services funéraires pour tous dans les meilleures conditions (entretien des concessions, du cimetière).

3. Objectifs de la révision tarifaire

- Ajuster les tarifs funéraires pour être en adéquation avec les tarifs pratiqués sur les autres territoires.
- Assurer l'équité entre les usagers (durée, type de concession, localisation, type de service).
- Augmenter les recettes de la commune afin de contenir le déficit du service
- Transparence dans la tarification : critères clairement définis, communication aux administrés.

4. Proposition de nouveaux tarifs

Ci-dessous un **tableau comparatif** des prix pratiqués par les communes voisines et une proposition d'ajustement pour Royat.

TABLEAU COMPARATIF - TARIFS CIMETIERES CAM 2025

	ACTUEL ROYAT	ROMAGNAT	CHAMALIERES	CLERMONT-FERRAND	CEYRAT	BEAUMONT	PROJET ROYAT
Concessions 2,5 m²							
15 ans	125 €	250 €	340 €	350 €	234€	270 €	250 €
30 ans	325 €	425 €	680 €	713 €	468 €	520 €	490 €
50 ans	650 €	700 €	1 360 €	durée non proposée	775 €	durée non proposée	1 000 €
Concessions 3,75 m²							

D2025-130

15 ans	300 €	dimensions non proposées			441 €	dimensions non proposées		360 €
30 ans	600 €				901 €			700 €
50 ans	1 050 €				durée non proposée			1 440 €
Concessions 5 m ²								
15 ans	500 €	500 €	740 €	805 €	468 €	540 €	600 €	
30 ans	900 €	850 €	1 557 €	1 655 €	936 €	1 040 €	1 100 €	
50 ans	1 500 €	1 400 €	3 384 €	durée non proposée	1 550 €	durée non proposée	2 400 €	
Columbarium 0,25 m ²								
15 ans	225 €	300 €	354 €	363 €	234 €	330 €	250 €	
30 ans	450 €	500 €	723 €	503 €	468 €	520 €	490 €	
50 ans	720 €	725 €	1 271 €	durée non proposée	775 €	durée non proposée	1 000 €	
Cavernes 1 m2								
	terrain nu	terrain nu	<u>avec cuve</u>	terrain nu	<u>avec cuve</u>	<u>avec cuve</u>		
15 ans	125 €	100 €	412 €	227 €	234 €	330 €	150 €	
30 ans	250 €	170 €	843 €	468 €	468 €	520 €	300 €	
50 ans	375 €	280 €	1 404 €	durée non proposée	775 €	durée non proposée	600 €	
Plaque jardin du souvenir (fourniture de la plaque avec gravure)								
	300 €						300€	

5. Impacts & modalités d'application

- Budget prévisionnel : sur les demandes réalisées en 2025, les recettes passeraient de 5931€ à 7730€, soit une augmentation de 30% de ces recettes. Les dépenses quant à elles, sont évaluées à 50 000€ annuels.

→ Le déficit annuel s'élève actuellement à près de 45 000€

Détail des coûts annuels :

- Masse salariale
 - 1 équivalent temps plein administratif
 - ¼ d'équivalent temps plein services techniques
- Ressources en eau
- Maintenance du logiciel de gestion
- Exhumations annuelles
- Coût des funérailles des indigents

D2025-130

- Communication : informer les administrés de la mise en place du logiciel GESCIM, avec l'accès en ligne au règlement, aux infos pratiques, à la tarification mise à jour.
- Date d'application de la nouvelle tarification : 1^{er} janvier 2026.
- Prise en charge des indigents : selon la loi française, l'inhumation des personnes indigentes (ou "dépourvues de ressources suffisantes") est prise en charge par la commune du lieu du décès. C'est la mairie qui règle les frais funéraires indispensables lorsqu'aucun proche ne peut payer.
- Tenue d'une comptabilité analytique : mettre en place un indicateur de suivi budgétaire et comptable des affaires funéraires.
- Révision régulière : mettre à jour les tarifs toutes les 3 années selon l'inflation, les coûts de fonctionnement, les évolutions réglementaires et du marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'adopter le nouveau barème des tarifs funéraires selon le tableau « Proposition de barème »,***
- ***De fixer une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.***

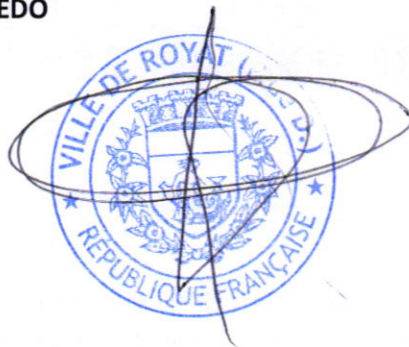
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in dark ink, belonging to Lucie MAHE.